

Unité de médecine sociale, organisation de la sécurité sociale et soins de santé, médecine légale

Titulaires

Florence Parent (Coordonnateur), François BEAUTHIER et Johan KIPS

Mnémonique du cours

MEDI-G5580

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

1e et 2e quadrimestre

Campus

Erasme

Contenu du cours

Médecine légale :

Les divers thèmes visent la médecine légale clinique et la médecine légale thanatologique.

Les notions de droit pénal sont abordées en regard des missions confiées au médecin légiste.

Une brève introduction à l'évaluation du dommage corporel sera présentée.

Médecine sociale :

Les cours théoriques font intervenir des personnes extérieures, permettant ainsi un regard pluriel sur la médecine sociale tout en élaborant une vision systémique de la problématique.

Ainsi les contenus vont inclure des perspectives aussi diverses que : la « médecine centrée sur le patient » et l'approche partenariale ; l'accessibilité et l'analyse des déterminants socio-économiques en santé, les inégalités sociales de santé ; le concept de vulnérabilité dans la relation de soins ; les discriminations et les déterminants psychosociaux en santé, les déterminants culturels en santé ou encore la question de l'autonomie, de l'émancipation et des déterminants psychoaffectifs et éducationnels en santé via une introduction au concept de compétence émotionnelle.

Le séminaire (du samedi matin au second semestre) fait partie intégrante du cours et fait intervenir des médecins généralistes ainsi que des patients partenaires ou des personnes en provenance de projets de pair-aidance.

Sécurité sociale :

Les différents thèmes sont passés en revue lors des cours théoriques.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Médecine légale :

L'objectif est de permettre au futur médecin d'appréhender les situations difficiles rencontrées lors de violences aux personnes.

Médecine sociale :

En termes de profil professionnel, les capacités suivantes seront travaillées :

- Concevoir une problématique de santé dans une perspective partenariale (patient-partenaire)
- Situer les limites de l'action biomédicale
- Favoriser des pratiques professionnelles en inter professionnalité et en réseaux
- Appréhender les problèmes de santé à partir d'une perspective globale et centrée sur ses propres pratiques professionnelles
- Concevoir la médecine sociale comme une *praxis*
- Exploiter les concepts de références des enseignements théoriques sur les lieux de stage
- Favoriser une pratique réflexive (sur ses pratiques professionnelles) et collaborative (travail de groupe) sur la base d'un cadre d'analyse systémique (lien avec le dispositif d'évaluation)

Sécurité sociale :

L'objectif est d'apporter au futur médecin un aperçu et une compréhension de l'organisation et du financement du système de santé dans lequel il travaillera et dont il doit être conscient afin de pouvoir exercer sa profession.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Médecine légale :

Enseignement théorique :

Le Professeur François Beauthier

Enseignement pratique: lors de la réalisation de stage en option au sein de l'Institut Médico-Légal Hainaut-Namur.

Médecine sociale :

Enseignement théorique : Apports théoriques progressifs et ciblés autour de la construction d'un modèle d'analyse systémique en santé, permettant la problématisation d'un cas clinique rencontré en stage et de l'analyse des figures de la vulnérabilité, permettant de développer un regard critique sur le système de santé et de favoriser une démarche d'analyse de ses pratiques professionnelles autour de situations en lien avec la médecine sociale.

Enseignement pratique : Séminaire et dispositif d'évaluation favorisant le transfert des acquis d'apprentissage en situation clinique réelle. Le dispositif d'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage.

Sécurité sociale :

Enseignement théorique au cours des séminaires donnés par le même enseignant.

Contribution au profil d'enseignement

Médecine légale :

L'enseignement de la médecine légale aborde les thèmes principaux de cette très vaste discipline se concentrant sur une approche objective et scientifique.

Cette « médecine de la violence » traite de la personne vivante et de la personne décédée et s'avère ainsi tout particulièrement étendue, touchant tous les aspects de la médecine et de l'être humain.

Nous aborderons sur le plan de la médecine légale clinique, la maltraitance corporelle ainsi que les violences sexuelles, avec précisément l'approche multidisciplinaire de nos diverses prises en charge.

Une introduction à l'évaluation du dommage corporel sera également proposée.

Quant à la médecine légale thanatologique, nous étudierons les aspects éminemment pratiques pour tout médecin, comme :

- > les signes de la mort (*rigor mortis*, *livor mortis*, décroissance thermique post mortem, etc.) ;
- > les grands syndromes médico-légaux comme l'asphyxie, la strangulation, la pendaison, la suffocation, le décès par noyade, les problèmes liés à l'incendie, la balistique lésionnelle, etc.

Médecine sociale :

Démontrer à partir de cadres théoriques et de situations concrètes partant notamment de la pratique professionnelle en stage des étudiant-e-s l'importance et la nécessaire prise en compte d'une perspective complexe de la réalité des soins de santé, incluant autant les facteurs individuels (pratiques professionnelles ; croyances ; préjugés etc.) que collectifs (politiques de santé ; accessibilité aux soins ; etc.).

Les situations cliniques relatives à des cas pouvant être considérés comme faisant partie de la « médecine sociale » sont emblématiques d'une nécessaire réflexion critique plus globale sur la responsabilité des acteurs médicaux, et des médecins plus particulièrement, dans les enjeux d'une prise en charge réussie, au-delà des seuls enjeux techniques ou thérapeutiques.

Plus précisément et en termes de profil professionnel, les capacités suivantes seront travaillées :

- > Concevoir une problématique de santé dans une perspective partenariale (patient-partenaire)
- > Situer les limites de l'action biomédicale
- > Favoriser des pratiques professionnelles en inter professionnalité et en réseaux
- > Appréhender les problèmes de santé à partir d'une perspective globale et centrée sur ses propres pratiques professionnelles
- > Concevoir la médecine sociale comme une *praxis*
- > Exploiter les concepts de références des enseignements théoriques sur les lieux de stage
- > Favoriser une pratique réflexive (sur ses pratiques professionnelles) et collaborative (travail de groupe) sur la base d'un cadre d'analyse systémique (lien avec le dispositif d'évaluation)

Sécurité sociale :

L'enseignement de la sécurité sociale aborde l'organisation des soins de santé en Belgique et son ancrage dans notre système de sécurité sociale. Plus précisément, les sujets suivants seront étudiés :

- > Les caractéristiques principales de l'organisation des soins de santé en Belgique et les défis auxquels cette organisation doit faire face
- > Répartition des pouvoirs au niveau fédéral et au niveau des communautés et régions dans l'organisation des soins de santé
- > Le positionnement du financement des soins de santé dans la sécurité sociale
- > Le rôle des organismes assureurs et de l'Inami dans cette organisation
- > L'organisation des soins en milieu hospitalier
- > L'organisation des soins de santé en ambulatoire et de la médecine générale en particulier
- > Les produits pharmaceutiques
- > L'organisation des soins de santé mentale
- > L'organisation des soins de santé aux personnes âgées

Références, bibliographie et lectures recommandées

Médecine légale :

Traité de médecine légale et criminalistique, Beauthier, 2022, De Boeck Supérieur

<https://www.deboecksuperieur.com/ouvrage/9782807321458-traite-de-medecine-legale>

Forensic pathology, DiMaio, 2001, CRC Press

Pratique médico-légale, Durigon, deuxième édition, Masson éditeur.

Médecine sociale :

Sécurité sociale :

Support(s) de cours

Syllabus et Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Erasme

Contact(s)

Professeur PARENT.

Méthode(s) d'évaluation

Autre et Examen écrit

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Médecine légale :

Questions à choix multiples et/ou à réponses multiples.

Les questions balayent toute la matière vue au cours de manière théorique ou reprise dans les documents communiqués via l'université virtuelle ou à partir d'un cas pratique proposé.



NEW 2022-2023 : L'examen de première session de médecine légale aura lieu pour TOUS lors de la session de janvier. L'examen de seconde session aura lieu lors de la session de aout-septembre.

Médecine sociale :

Travaux de groupes à rendre pour Mai et présentation orale en Juin (la présentation sous forme orale devra être confirmée). Les consignes seront précisées pendant les enseignements ainsi que lors du séminaire.

Sécurité sociale :

Examen écrit (QCM). Les questions balaient toute la matière vue au cours.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Médecine légale :

Addition simple et cotation sur /20.

Médecine sociale :

Approche critériée qui sera explicitée aux étudiants avec une grille de 5 critères qualitatifs définis et discutés avec ceux-ci. Par ailleurs une pondération en lien avec les questions liées au travail de groupe est également utilisée.

Sécurité sociale :

Addition simple et cotation sur /20.

§

IMPORTANT:

La limite d'acceptation des échecs est fixée à 8/20.

Toute note inférieure ou égale à 7/20 dans une des AA que compose l'UE, entrainera automatiquement une note finale égale à cette AA en échec.

Si la moyenne arithmétique est inférieure à 10/20, l'étudiant devra représenter en seconde session les AA dont la note est inférieure à 10/20.

La cotation globale de l'unité d'enseignement s'effectue par une moyenne arithmétique. Par ces calculs, il est donc possible que l'étudiant(e) puisse réussir l'UE avec une cotation en échec (8 ou 9/20) dans l'une des matières.

En conséquence :

Afin de permettre de repasser un examen (en échec ou non), il est essentiel que l'étudiant(e) prenne connaissance de la réglementation actuelle en vigueur, se rapportant aux unités d'enseignement.

Toute remarque ou sollicitation de la part de l'étudiant(e) doit obligatoirement s'effectuer AU PLUS TARD 48 H avant la délibération sans quoi, l'attribution des points devient définitive.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Médecine

MA-MEDI | Médecin | finalité Spécialisée (Site de Bruxelles)/bloc 2

